

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-5-7

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service de la vie associative

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A ALSACE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET A LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE STRASBOURG AU TITRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

Résumé : Lors de sa séance du 19 juin 2017, le Département du Bas-Rhin a arrêté par délibération n° CD/2017/027 les orientations stratégiques en faveur du soutien à la vie associative. Au titre de cette politique publique, le Département du Bas-Rhin s'est engagé à soutenir les actions constituant un levier pour ses territoires et favorisant l'engagement bénévole.

La Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans une démarche de continuité et a voté lors du Budget Primitif 2021 une enveloppe totale de crédits de paiement de 84 000 € au titre du soutien à la vie associative.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer une subvention à Alsace Mouvement Associatif au titre de l'animation de ses ateliers territoriaux d'information des bénévoles et de la mise en place d'un observatoire de la vie associative et à la Maison des Associations de Strasbourg pour l'organisation de sa manifestation " le Village des associations" au Parc de la Citadelle à Strasbourg, qui aura lieu les samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021.

Le total de l'enveloppe à engager à ce titre s'élève à 14 000 € en dépenses de fonctionnement.

1/ Attribution d'une subvention de 2 000 € à la Maison des Associations de Strasbourg

Depuis 1994, la Maison des Associations de Strasbourg organise annuellement, un salon des associations, rebaptisé « Village des associations » en 2020 visant à fédérer les associations et faire connaître l'offre de service associative strasbourgeoise au grand public. La manifestation mobilise **250** associations, **600** bénévoles et propose une centaine d'animations à des milliers de visiteurs à ce rendez-vous.

L'édition 2021 aura lieu les samedi 18 et dimanche 19 septembre prochains au Parc de la Citadelle, quartier de l'Esplanade, à Strasbourg et sera par ailleurs l'occasion de célébrer les 30 ans de la Maison des associations de Strasbourg.

La configuration dans le Parc a évolué en 2020 en raison de la crise sanitaire. Le concept de « village des associations » s'approfondit en 2021 avec la création de quartiers, rues, impasses, allées éphémères le temps du week-end.

Quatre thématiques seront mises en lumière cette année : Egalité des genres, Egalité hommes/femmes, l'Eco-responsabilité, Engagement bénévole et Démocratie locale et Citoyenneté.

Depuis 2017, un soutien financier de 2 000 € est accordé à la Maison des Associations de Strasbourg pour cette organisation.

Cette année, la Maison des Associations a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 6 000 € compte tenu de la reconfiguration de la manifestation et de dépenses supplémentaires engagées.

Un soutien financier complémentaire est étudié au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, sur le volet investissement avec l'acquisition de matériel de sonorisation et de projection.

Il vous est proposé de confirmer l'octroi d'une subvention à la Maison des Associations de Strasbourg à hauteur de 2 000 €, au regard de la pratique habituelle sur ce type de manifestations.

2/ Attribution d'une subvention de 12 000 € à Alsace Mouvement Associatif

Le Mouvement associatif regroupe les acteurs associatifs rassemblés au sein de coordinations sectorielles : culture, consommation, droit des femmes, éducation populaire, environnement, famille, insertion par l'activité économique, jeunesse, loisir, sanitaire-médico-social, social, solidarité internationale, sport, tourisme...

La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour attribuer une aide au fonctionnement au titre de deux actions :

1. Apporter un soutien technique aux associations via des outils, des conseils et un accompagnement

Alsace Mouvement associatif, avec l'aide de ses membres, facilite le travail quotidien des associations en leur apportant des outils techniques, des conseils et en orientant vers des structures d'accompagnement spécifiques, si nécessaire. Ont été identifiées plusieurs formes de soutien technique/appui conseil aux associations : information, documentation, orientation, conseil technique, conseil méthodologique, montée en compétence et/ou formation, développement de services aux associations et suivi de projet.

2. Déployer un observatoire de la vie associative en Alsace

Alsace Mouvement Associatif (AMA) est active dans la collecte de données et analyses empiriques et dans la réalisation de plaidoyer. Une observation organisée et méthodique a pour objectif de permettre de :

- construire la connaissance des réalités du secteur associatif local et mieux repérer ses spécificités ;
- identifier les besoins et attentes des associations à l'échelle du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- aider la décision des acteurs de l'appui à la vie associative (collectivités, point d'appui à la vie associative, têtes de réseaux, fédérations...) ;
- communiquer à partir de données objectivées ;
- structurer et aider à la qualification des acteurs locaux du soutien à la vie associative ;
- mettre en débat les enjeux de la vie associative locale ;
- évaluer l'impact des actions de soutien à la vie associative menées.

AMA a souhaité se faire accompagner dans la mise en place d'un Observatoire Local de la Vie Associative. Le Réseau National des Maisons des associations (RNMA) propose un accompagnement structuré et des outils adaptés : un observatoire synchronisé est déployé en 2021/2022.

Le travail d'observation se fera de façon mutualisée/coordonnée avec la Maison des Associations de Strasbourg et le Carré des Associations de Mulhouse. L'enquête sera diffusée en septembre 2021 auprès des associations alsaciennes. Le questionnaire d'enquête se compose d'un tronc commun d'une quarantaine de questions qui sont les mêmes dans l'ensemble des territoires qui participent à l'enquête.

Alsace Mouvement Associatif contribue par ailleurs, à l'enquête sur l'état de santé des associations alsaciennes, menée par la Collectivité européenne d'Alsace à l'automne 2021 : conseils et expertise, soutien à la diffusion de l'enquête, participation à l'analyse des données collectées.

Il vous est proposé de confirmer l'octroi d'une subvention à Alsace Mouvement Associatif à hauteur de 12 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer un montant total d'aides de 14 000 € aux associations suivantes :
 - 2 000 € à la Maison des Associations de Strasbourg ;
 - 12 000 € à Alsace Mouvement Associatif.
- Les dépenses correspondantes s'effectueront sur les imputations ci-après du budget de la Collectivité européenne d'Alsace :
 - P2130002 ;
 - Ligne 1091 - 65-65748-338-48 / P2130002T01 / Projet de soutien à la vie associative

- Les subventions seront versées en une seule fois sur les imputations rappelées ci-dessus et dans l'annexe jointe au rapport et à la délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY